

Modèle de financement



Le financement actuel

1 – Listez (en précisant les tarifs) tout ce qui est déjà facturable / financé actuellement concernant la prise charge concernée par votre projet (actes, subventions de type FIR / MIG, prise en compte dans la ROSP, etc.)



Les coûts du projet

2 – Listez et chiffrez tous les coûts induits par votre projet, en distinguant ce qui relève de l'investissement (équipement, etc.), des frais d'exploitation (salaires, consommables, licences de logiciels, etc.). Précisez, pour chaque poste de coût, les sources et hypothèses de chiffrage.

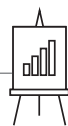
3 – Pour les frais d'exploitation, identifiez les coûts systématiques pour chaque prise en charge (par exemple salaire des soignants, déplacements, etc.), des coûts dits d'amorçage ou répétés par « seuils » (par exemple formation, salaires des postes des chefs de projet, etc.).



Impacts financiers

4 – Listez et chiffrez toutes les économies escomptées pour le financeur (réduction des hospitalisations, consultations, transports, etc.). Pensez à lister également les économies indirectes.

Projet :



Le modèle de financement envisagé

5 – Précisez si vous privilégiez un modèle de financement complémentaire (de type incitatif ou simplement pour combler des coûts non couverts) ou un modèle de financement substitutif (en lieu et place de tous les modes de financement déjà existant et identifiés lors de l'étape 1).

6 – Au regard des économies, coûts et financements déjà existants, précisez le mode de financement de la prestation dérogatoire que vous proposez (rémunération au prorata des économies générées, forfaitisation, paiement à la capitation en fonction du volume de patients potentiels, etc.), en veillant à isoler ce qui relèverait de crédits d'amorçage.

7 – Proposez une méthode de calcul de votre prestation dérogatoire.

8 – Testez votre modèle avec les hypothèses de votre expérimentation (volume, etc.) et chiffrez le financement total nécessaire pour chaque année d'expérimentation (en distinguant les crédits d'amorçage des crédits de financement de la prestation dérogatoire).